



Le 11 juin 2018

Madame Marie Montpetit  
Ministre de la Culture et des Communications  
Ministère de la Culture et des Communications  
225, Grande Allée Est, 1<sup>er</sup> étage, bloc A  
Québec (Québec)  
G1R 5G5

**Objet : Dossier des Services d'archives privées agréés du Québec**

Madame la Ministre,

Tel que vous me l'avez suggéré, lors de notre rencontre très appréciée du 21 février dernier, permettez-moi d'attirer votre attention sur un sujet qui nous préoccupe au plus haut point depuis plusieurs mois : la survie de nos services d'archives privées agréés du Québec.

D'ailleurs, je sais que vous-même êtes déjà sensible à cette situation, puisque, le 13 avril dernier, on apprenait que l'enveloppe des programmes de financement liés à ces services d'archives privées agréés (SAPA) et au traitement des archives privées pour 2018-2019 et 2019-2020, allait passer de 1 004 300 \$ à 1 214 300 \$ par année, ce qui représente une augmentation de 420 000 \$ pour cette période de deux ans (soit 210 000 \$ par année). Et cet accroissement assurera, semble-t-il, le financement de 32 services d'archives agréés au niveau moyen de 30 000 \$ par année; plus encore, l'ajustement annoncé assurerait une bonification du programme pour le traitement d'archives (non réservé aux SAPA, donc également accessible aux services d'archives non agréés) de 156 000 \$ à 254 000 \$. Ces nouvelles enveloppes, allègue-t-on, devraient permettre aux SAPA, en étroite collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), de mettre en place des mesures... *visant à accroître leurs revenus autonomes et à améliorer leur rendement global !*

Toutefois, il faut être réaliste et voir les enjeux globaux, car, même ces ajustements temporaires et ce scénario ont très peu de chances, nous semble-t-il, de donner les résultats escomptés. Voici quelques faits :

1. Tout d'abord, on compte 42 services d'archives privés agréés en 2018; de ce nombre, seulement 32 étaient subventionnés jusqu'à l'annonce de coupures majeures en juillet 2017, coupures qui n'auraient permis de ne subventionner dorénavant que 25 services d'archives agréés. Grâce au répit annoncé le 13 avril 2018, on pourra maintenir à 32 le nombre de services subventionnés pour les deux prochaines années... mais qu'advient-il des 10 qui ne sont toujours pas subventionnés, puis des 32 autres, dans deux ans, sans accroissement de la subvention globale aux SAPA ?
2. Notons également qu'une subvention annuelle maximale de 30 000 \$ (un montant nettement inférieur à un salaire de commis ou de secrétaire, à l'heure actuelle, alors que l'agrément exige d'avoir au moins UN archiviste professionnel dans chaque SAPA) est bien loin du montant minimum dont devrait bénéficier un service d'archives privées pour assurer un travail professionnel, une plus grande performance et la pérennité du service;

.../2

3. À propos de pérennité, justement, il est quelque peu utopique de penser qu'on pourra assurer la survie des SAPA si l'on met en place un système où l'on impose à ces services de refaire une demande d'agrément auprès de BAnQ, peu importe leurs années de services, et être réévalués tous les deux ans. Du même souffle, BAnQ nous a annoncé qu'ils avaient l'intention d'augmenter à 50 le nombre de services agréés, alors qu'ils peinent déjà à assurer la survie de 32 des 42 déjà reconnus !
4. Enfin, quand on connaît bien le monde du financement privé et des dons charitables, il nous apparaît carrément utopique de croire que les SAPA pourront vraiment augmenter leurs « revenus autonomes » et compenser ainsi pour les baisses de subventions gouvernementales...

Bref, la survie même des services d'archives privées agréés du Québec nous apparaît particulièrement menacée à l'heure actuelle, et ce, en dépit du répit que vous leur avez accordé en avril dernier. Or, sur le plan du patrimoine et de l'histoire, il est clair que les archives sont à la base de toute recherche, de toute connaissance. Sans archives adéquates et bien traitées, c'est tout le monde de la recherche historique (y compris universitaire) et de sensibilisation du public à son histoire et son patrimoine (visites guidées, expositions, enseignement, etc.) qui est mis en péril. C'est notre histoire, notre patrimoine, notre identité collective qui sont menacés et, dans une province ou un État qui est fier d'inscrire « Je me souviens » sur ses plaques d'immatriculation, il y a là, nous semble-t-il, une inconséquence dramatique sur laquelle il y aurait lieu de se pencher avant qu'il ne soit trop tard.

Dans le communiqué émis par BAnQ, le 13 avril 2018, on apprend qu'un *comité de transition* « incluant **des** membres du Regroupement des SAPA » sera mis sur pied pour « évaluer le programme révisé et proposer des ajustements, si requis, qui devront respecter les objectifs de performance et **d'appariement** »; un rapport doit être remis au *ministère* le 30 septembre 2019.

La Fédération Histoire Québec (FHQ) compte en son sein 24 des SAPA au Québec (soit plus de la moitié des organismes agréés), certains subventionnés (la majorité), d'autres non. Plus encore, certaines de nos sociétés membres, qui ne sont pas des SAPA, bénéficient (ou dépendent) des allocations provenant du programme pour le traitement d'archives. Nous estimons donc que la FHQ devrait être membre à part entière de ce *comité de transition* et nous pensons également que votre cabinet et quelqu'un du ministère de la Culture et des Communications devraient aussi en faire partie.

Dans l'espoir d'un suivi rapide face à ce dossier de plus en plus alarmant, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

*Le Président,*  
Fédération Histoire Québec,



Richard M. Bégin

/RMD

c.c. M<sup>me</sup> Anne-Marie Charuest, 2<sup>e</sup> vice-présidente, Fédération Histoire Québec